

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D17-2019

Séance du 04/04/2019 – Convocation du 25 mars 2019

Compte rendu affiché le 12 avril 2019

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Laurent BUFFARD

Présents :

Valérie GLATARD, Youcef BOUREZG, Claire LEBAHAR, Hélène SORREL-DUNAND, Jean-Jacques DUPERRAY, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Xavier LAURE, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Maria DA SILVA-PIRES, Jean-Claude FABRE, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Marine MATHEY par Maria DA SILVA-PIRES ; Tameur GUENNAT par Jean-Claude FABRE ; Marc GRAZIANA par Gilbert PETITJEAN ; Laurent BUFFARD par Michel MATHEY ; Annick PAKLOGLOU par Myriam MARMONIER.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	26
Exprimés	26

Objet : Adhésion au Plan Climat Energie de la Métropole de Lyon

Un Plan Climat Energie Territorial (PCET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Le résultat visé est un territoire résilient, robuste, adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités.

Le plan climat énergie de la Métropole de Lyon comporte un volet partenarial qui peut être signé par tous les acteurs désirant contribuer à cette démarche : entreprises, associations, collectivités, etc.

La commune de Neuville-sur-Saône a déjà concrétisé plusieurs initiatives qui contribuent aux objectifs fixés dans le plan d'actions de ce plan climat :

- Intéressement sur les économies d'énergies dans le marché de gestion du chauffage,
- Rénovation progressive des bâtiments municipaux (changement des huisseries, remplacement des chaudières les plus anciennes, isolation des toitures...),
- Acquisition de véhicules électriques,
- Suppression de tout traitement phytosanitaire des espaces verts communaux,
- Mise en place de zones de circulation apaisées (aire piétonne, zone de rencontre, zone 30)
- Développement du réseau cyclable (contre-sens cyclables, chaussée à voie centrale banalisée, bandes cyclables...),
- Arrivée de 2 stations Vélo'v et de bornes de recharge électriques,
- Végétalisation des espaces publics (place Villeroy par exemple),
- Aide à l'installation d'un composteur collectif...

Plusieurs actions sont en cours ou prévues sur les mois à venir pour intensifier ces actions.

Les conditions pour pouvoir être signataire du Plan Climat Energie sont les suivantes :

- Adhérer au scénario "vision 2020" pour une agglomération sobre en carbone » présenté à la conférence Energie Climat du plan climat du Grand Lyon du 28 novembre 2011 ;
- Contribuer aux objectifs des 3x20 qui sont traduits dans le plan d'actions du plan climat de la métropole (réduire à échéance 2020, de 20% les rejets de CO₂, de 20% les consommations énergétiques et consommer 20% d'énergie renouvelable) ;

- S'engager à tenir informée chaque année la Métropole des actions réalisées – en interne comme à l'échelle territoriale – et préciser leur correspondance avec le plan d'actions du plan climat partenarial ;
- Participer à la conférence énergie climat et aux ateliers techniques annexes.

En retour, la Métropole s'engage à :

- Valoriser les actions de la commune dans ce domaine sur ses supports de communication (blog, conférences, etc) ;
- Faciliter les expériences sur le territoire et faire bénéficier la commune de son réseau de partenaires ;
- Assurer un suivi annuel des émissions de CO2 du territoire avec le soutien d'Air Rhône-Alpes ;
- Assurer un reporting auprès de la convention des maires des actions menées sur son territoire, assurant une visibilité européenne (la convention des maires est un mouvement européen regroupant des autorités locales et régionales qui s'engagent pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'usage des sources d'énergie renouvelable sur leurs territoires).

Les documents relatifs au Plan Climat de la Métropole de Lyon (diagnostic, scénario « vision 2020 » et plan d'actions partenarial) sont consultables sur le site <http://blogs.grandlyon.com/plan-climat/>.

Le Plan Climat Energie Territorial de la Métropole de Lyon est actuellement en cours de révision pour être mis à jour et pour intégrer de nouveaux objectifs plus ambitieux et la thématique de l'Air. Il deviendra Plan Climat Air Energie Territorial à la fin d'année 2019. Une nouvelle procédure d'adhésion sera alors proposée à la suite de cette adoption par la Métropole de Lyon.

Ce dossier a été présenté lors de la commission d'aménagement de la ville du 2 avril 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
- **APPROUVE l'adhésion de la commune au plan climat énergie de la Métropole de Lyon tel que décrit ci-dessus ;**
- **AUTORISE Madame le Maire à faire une demande à l'attention du Président de la Métropole de Lyon pour déclarer son adhésion au scénario « Vision 2020 », pour indiquer le souhait de contribuer aux objectifs européens des 3x20 dans le Plan d'actions partenarial au Plan Climat du Grand Lyon, pour s'engager à renseigner chaque année les actions réalisées et leur correspondance avec les actions du Plan Climat du Grand Lyon et pour s'engager à participer à la Conférence Energie Climat et aux ateliers techniques annexes ;**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte d'adhésion au Plan Climat de la Métropole de Lyon.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 4 avril 2019
Le Maire,
Valérie GLATARD.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 05/04/2019
- Publication ou affichage le 05/04/2019

Valérie GLATARD, Maire.

